

Maître Alexandre MOUZON, par ses Conseils et par ses actes, est toujours à vos côtés pour :

VOTRE VIE FAMILIALE :

Adoption - Désignation d'exécuteur testamentaire
Contrat de mariage - Changement de régime matrimonial
Pacte civil de solidarité
Donation entre époux - Donation entre vifs - Donation-partage
Conventions préalables et liquidation en cas de divorce judiciaire - Divorce par consentement mutuel
Partage de communauté et de succession
Règlement de succession - Testament.

VOTRE GESTION DE PATRIMOINE :

Achat, vente et échange : maisons, appartements, terrains, fermes, parcelles agricoles
Expertise
Bail d'habitation
Prêt hypothécaire - Constitution de rente viagère
Règlement de copropriété
Vente aux enchères publiques d'immeubles.

VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE :

Achat et vente entreprises commerciales, artisanales, industrielles ou agricoles, fonds de commerce, boutiques
Bail commercial - Location-gérance - Cession de bail - Sous-location - Bail professionnel - Bail à construction - Bail emphytéotique - Baux ruraux
Constitution de sociétés - Modification des statuts - Augmentation et réduction de capital - Transformation - Fusion - Scission
Cession de parts sociales et d'actions
Transmission des entreprises commerciales, artisanales, industrielles et agricoles
Pacte Dutreil
Vente aux enchères publiques de fonds de commerce.

Pour tous les actes juridiques que vous pouvez avoir à passer, recourez, en toute confiance au ministère de votre notaire. Vos conventions seront soigneusement étudiées et toutes les formalités nécessaires à leur perfection seront accomplies en temps opportun.

La complexité des lois modernes ne laisse, en effet, aucune place aux affaires simples. Toutes recèlent un écueil, d'ordre juridique ou fiscal, que le notaire ne manquera jamais d'éviter.

Ainsi, le concours de votre notaire vous évitera ennuis, procès, amendes.

Il vous procurera sécurité et sérénité.

On ne supplée jamais, sans risques, à l'intervention du notaire.